

Maintenir Varsovie sous pression

POLOGNE Le dossier sur « l'Etat de droit » pourrait atterrir sur la table d'un Conseil de l'UE

La Commission européenne s'est penchée une nouvelle fois, lors de sa réunion de mercredi, sur l'un des dossiers politiques les plus empoisonnés dont elle a à s'occuper : l'évolution de l'Etat de droit en Pologne sous le gouvernement national-conservateur du parti Droit et Justice (PiS). Suite à la mise sous coupe réglée par le gouvernement du Tribunal constitutionnel, considérée par diverses instances dont le Conseil de l'Europe comme menaçant l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs, la Commission a entamé l'an passé une procédure qui pourrait théoriquement mener la Pologne à la suspension de ses droits de vote au Conseil de l'UE. Dernier épisode en date : après le refus de la Pologne de se plier à des recommandations que la Commission lui avait adressées en juillet, cette dernière avait fixé une dernière échéance au 21 février au gouvernement polonais. Mais dans sa réponse arrivée il y a dix jours, Varsovie a signifié à la Commission

que ses reproches étaient « infondés », et qu'elle considère l'affaire comme close.

Close ? En réunion du collège mercredi, le numéro deux de la Commission Frans Timmermans, chargé des Valeurs fondamentales, a fait rapport à ses collègues. Interrogé par nos soins lors de la présentation du compte-rendu de la réunion, le vice-président Dombrovskis s'est borné à indiquer que la Commission « avait besoin de temps pour analyser la réponse » de Varsovie.

Eviter le « piège » de l'article 7

Mais selon nos informations, Frans Timmermans a indiqué en réunion qu'il était hors de question de « laisser passer » l'affaire. Pourtant, il semble exclu aux yeux de tous d'activer le fameux article 7 : « C'est une bombe nucléaire : une fois entamée, il n'y a plus de voie de retour », nous expliquait une source européenne. Or tout le monde sait que si la procédure arrive son terme, c'est-à-

dire à un examen et un vote en Conseil européen (les chefs d'Etat ou de gouvernement), il n'y aura jamais d'unanimité pour imposer des sanctions à la Pologne : Victor Orban a déjà annoncé qu'il s'y opposerait, et cela suffirait à refermer le dossier, et d'accorder la victoire à Varsovie.

Selon nos informations donc, Timmermans a plaidé pour maintenir le dossier dans le débat public : cela pourrait se faire prochainement dans l'enceinte du Conseil des Affaires générales (les 28 ministres des Affaires européennes), ou dans celle du Parlement européen, où les menaces sur l'Etat de droit en Pologne ont d'ailleurs déjà fait l'objet de débats publics. Objectif : maintenir la pression sur Varsovie. Où l'on considérera sans doute avec grand déplaisir l'expérience humiliante de se retrouver « examiné » par les autres Etats membres lors d'un prochain conseil des ministres européens... ■

JUREK KUCZKIEWICZ